déi Lénk

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le:
27 FEV. 2013
2586

Serge Urbany
Député

Luxembourg, le 27 février 2013

Objet : **Question parlementaire** concernant une étude sur les Roms au Luxembourg

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre à Madame la Ministre de la Famille et de l'Intégration la question parlementaire suivante:

Le 6 janvier 2012, j'avais posé une question parlementaire concernant la soumission luxembourgeoise au programme PROGRESS qui n'avait pas été retenue par la Commission européenne. Madame la Ministre de la Famille et de l'Intégration avait énuméré plusieurs projets dont une étude sur les Roms au Luxembourg qui avait été proposée par l'a.s.b.l. Chachipe.

Cette étude figurait également dans la liste des projets dont Madame la Ministre affirmait que le gouvernement allait la réaliser par ses propres moyens.

Suite à l'intervention de la Médiatrice sur demande de l'association, vous avez répondu, au mois de septembre que « le gouvernement est actuellement en train d'analyser la faisabilité d'une étude sur les Roms et ne manquera pas d'informer en tant utile le grand public des résultats de celle-ci voir de l'évaluation qui en résulte ».

Ceci m'amène à m'interroger sur les réponses que vous m'avez données le 6 février, notamment concernant les projets que le gouvernement entendrait réaliser à partir de ses fonds propres :

- Pourriez-vous m'indiquer pour tous ces projets, à savoir, un projet de réflexion autour du testing, une étude portant sur la situation des Roms vivant au Luxembourg, et l'organisation d'un rallye citoyen intergénérationnel portant sur les motifs de discriminations visés dans les traités européens, qui ont été soumis suite à un appel à soumissions de la Commission européenne, au printemps 2011, le stade de réflexions ou de réalisation ?

- Est-ce que les promoteurs de ces projets ont été impliqués dans leur réalisation ? Dans le cas contraire, comment le gouvernement a fait le choix des sous-traitants ? Est-ce que les promoteurs initiaux ont été informés et indemnisés pour leur propriété intellectuelle ?

- Etant donné que les projets européens sont toujours très exigeants tant au niveau des informations qui sont à fournir à la Commission européenne que de l'apport financier (participation financière, paiement d'une avance, etc.), je souhaiterais

également savoir, ce que le gouvernement et plus particulièrement le Ministère de la Famille fait pour permettre aux associations luxembourgeoises de participer à ces projets.

En vous remerciant d'avance, Monsieur le Président, ainsi que Madame la Ministre, je vous prie de bien vouloir accepter l'expression de ma parfaite considération.

Serge Urbany
Député

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le:
25 MARS 2013

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Famille et de l'Intégration

Luxembourg, le 22 mars 2013

La Ministre aux Relations avec le Parlement SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION	
Reg.:	SCL:
Entré le: 25 MARS 2013	
CE:	CHD:
A traiter par:	
Copie à:	

Madame Octavie MODERT
Ministre aux Relations avec
le Parlement
Service Central de Législation
43, boulevard F.-D. Roosevelt

L-2450 Luxembourg

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse du Ministère de la Famille et de l'Intégration à la question parlementaire n° 2586 du 27 février 2013 de Monsieur le Député Serge Urbany en vous priant de bien vouloir assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

La Ministre de la Famille et de l'Intégration,

Marie-Josée JACOBS

Réponse de Madame la Ministre de la Famille et de l'Intégration à la question parlementaire n° 2586 du 27 février 2013 de Monsieur le Député Serge URBANY.

Même si le projet du Luxembourg proposé à la Commission européenne pour un cofinancement dans le cadre du programme PROGRESS n'a pas été retenu, un certain nombre d'activités ont été soutenues par le biais de fonds nationaux.

Ainsi les 3 projets envisagés ont été réalisés :

Le 5 décembre 2012, le Centre pour l'égalité de traitement (CET) a organisé une **journée de réflexion sur le testing**, intitulée: Comment utiliser des tests de discrimination? En invitant des experts européens et nationaux, le CET a voulu lancer un débat global sur l'opportunité du testing au Luxembourg, en débattant les avantages et les désavantages de la méthode, ceci en partageant les expériences des autres pays européens en la matière.

Un deuxième projet soutenu dans ce cadre en 2012 était le **Rallye Citoyen intergénérationnel 2012.**

Vu le potentiel du Rallye comme projet de sensibilisation pédagogique dans une multitude de domaines, les porteurs de projet ont, pour l'édition 2012, décidé de créer des synergies avec l'OLAI et le RBS-Center fir Altersfroën afin d'élargir le concept et le public cible, pour offrir une activité dans le cadre de "l'Année européenne du vieillissement actif" ne s'adressant non uniquement à un public jeune, mais basée sur une approche intergénérationnelle de coopération mixte avec des seniors. En groupes "juniors-seniors" les participants ont eu comme mission de visiter 7 stations (le CID-Femmes ; le Konviktsgart ; la Synagogue ; la Flamme éternelle ; le Glacis ; l'OLAI ; la Maison de l'Europe) sur lesquelles les groupes étaient confrontés à des épreuves, des activités pédagogiques qui leur ont fait appréhender de façon ludique les 6 principaux motifs de discriminations.
Au cours de ces différentes journées, 180 jeunes et 42 seniors ont participé à l'activité, soit un total de 222 personnes.
Le Rallye Citoyen a eu lieu aux dates suivantes : les vendredis 4 mai, 25 mai, 15 juin et 22 juin de 10.00 à 15.30 heures.

Le troisième projet visait une étude portant sur la situation des Roms installés légalement au Luxembourg. Ce projet diffère du projet soumis pour une demande de cofinancement initiale à la Commission européenne dans son champ de définition. En effet, l'étude soumise pour un cofinancement avait pour objectif d'analyser le profil des demandeurs de protection internationale et migrants Roms. La présente étude avait pour objet essentiellement de répondre à la Commission européenne qui suite aux stratégies nationales d'intégration des Roms présentées par la plupart des Etats membre de l'Union européenne (dont le Luxembourg) leur a demandé de prouver les constats effectués. Ainsi, la présente étude a eu comme cible uniquement les Roms visés par la stratégie nationale et exclut notamment les demandeurs de protection internationale.

Concernant l'étude portant sur la situation des Roms au Luxembourg, je puis vous informer qu'en septembre 2012, le Gouvernement a chargé une experte indépendante de la réalisation de celle-ci.

L'experte indépendante a été sélectionnée en application des dispositions de l'article 8 de la loi du 25 juin sur les marchés publics.

Cette étude est accompagnée, d'un point de vue scientifique, par un Comité de Pilotage composé de représentants du Ministère de la Famille et de l'Intégration, de l'Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration (OLAI), de la Commission consultative des Droits de l'Homme, du Conseil National pour Etrangers, de l'Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS), du Centre de recherche CEPS-INSTEAD et du l'Institut national de la statistique et des études économiques du Grand-Duché du Luxembourg (STATEC).

Une des missions de l'experte consistait dans la conduite d'entretiens avec des responsables de diverses organisations et associations.

Une a.s.b.l. n'a pas souhaité donner de suite favorable à cette demande.

Afin de soutenir la participation des associations luxembourgeoises au programme PROGRESS, le Ministère de la Famille et de l'Intégration retravaille le projet développé par chaque association et tente de s'assurer qu'il réponde aux conditions exigées par la Commission européenne, En même temps, dans le cadre de ce programme précis, il a toujours tenté d'orienter le document cadre exigé autour des projets soumis plutôt que de fixer un cadre rigide. Dans le cadre d'autres programmes européens, le Ministère de la Famille et de l'Intégration par le biais d'une convention avec le CLAE soutient le CLAE Services asbl qui propose une formation à destination des associations qui vise à acquérir et à consolider des connaissances théoriques et pratiques sur le développement d'un projet associatif. Ladite formation est organisée en 4 modules : construction de son projet associatif, fonctionnement associatif, élaboration d'un projet d'action et initiation à la comptabilité.